



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 013-211300538-20221116-2022_78_SG-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 Novembre 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

A 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Mallemort, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hélène GENTE, Maire.

Date de la convocation

04 novembre 2022

Présents : Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Absents donnant pouvoir :

M. Vincent DAVAL a donné procuration à M. Christian BRONDOLIN
M. Bruno LAQUAY a donné procuration à Mme Ghislaine GUY
M. Gérard BERAUDIER a donné procuration à Mme Zoulikha LAMALAM
M. Philippe PIGNET a donné procuration à M. Sylvain CASTAGNE
Mme Mauricette AGIER a donné procuration à Mme Françoise CHEROUTE
M. Dimitri FARRO a donné procuration à Mme Paula EIDENWEIL
Mme Marie DUCHER a donné procuration à Mme Armelle ANDREIS

Absent excusé : /

Secrétaire de séance : Françoise CHEROUTE

Objet de la délibération : Approbation de la convention de partenariat entre la commune et le Pôle Emploi de Salon de Provence.

2022_78_SG

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission des Affaires Institutionnelles du 02 novembre 2022 ;

Considérant qu'il convient de formaliser les modalités organisationnelles par une convention entre la commune et Pole Emploi ;

Le Pôle Emploi de Salon de Provence et la commune de Mallemort ont souhaité formaliser la mise en commun de leurs compétences et de leurs moyens afin d'offrir, dans le cadre de l'optimisation du maillage territorial, un premier niveau de service aux demandeurs d'emplois et aux entreprises domiciliés sur le territoire communal.

Les objectifs principaux de ce partenariat sont :

- D'améliorer le service de proximité pour les demandeurs d'emploi et les entreprises,
- De constituer un relais d'information sur les services proposés par Pole Emploi à destination des demandeurs d'emploi et des entreprises,
- De mettre à disposition des offres d'emploi via le site pole-emploi.fr,
- De mettre à disposition des informations et données statistiques via le site pole-emploi.org,

Ce partenariat, sans incidence financière pour la commune, se matérialise notamment par l'organisation d'une permanence mensuelle qui aura lieu dans les locaux de la commune pour recevoir les personnes ayant besoin d'un appui de proximité dans leur recherche ou construction d'un projet professionnel. Une convention vient formaliser les modalités organisationnelles entre les parties.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'**Unanimité** de ses membres,

Approuve la convention de partenariat proposée entre la commune et Pole Emploi ;

Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération ;

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Hélène GENTE
Maire de Mallemort